Notre Programme commun

Note d'orientation nº 3

# Participation véritable des jeunes à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions

AVRIL 2023

Nations Unies

# Introduction

## CHAPEAU

Seule une coopération internationale renforcée nous permettra de relever les défis qui se posent à nous. Le Sommet de l'avenir qui doit se tenir en 2024 offrira l'occasion de définir ensemble des solutions multilatérales en faveur d'un avenir meilleur et également de renforcer la gouvernance mondiale pour le bien des générations actuelles et futures (résolution 76/307 de l'Assemblée générale). J'ai été invité, en ma qualité de Secrétaire général, à apporter ma contribution aux préparatifs du Sommet sous la forme de recommandations pratiques s'inscrivant dans la continuité des propositions que j'ai formulées dans mon rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), établi pour donner suite à la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1 de l'Assemblée générale). La présente note d'orientation constitue une déclinaison de cette contribution. J'y développe les idées initialement proposées dans Notre Programme commun en prenant en compte les orientations données ultérieurement par les États Membres et les consultations intergouvernementales et multipartites tenues pendant plus d'un an, tout en veillant à en assurer l'ancrage dans les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments internationaux.

## OBJET DE LA PRÉSENTE NOTE

Le monde possède aujourd'hui les connaissances et les ressources nécessaires pour réaliser la promesse portée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Mais les profondes transformations qui s'imposent ne pourront se faire sans l'adhésion et la contribution d'une multitude d'acteurs et en particulier du 1,2 milliard de jeunes vivant actuellement sur la planète.

Les jeunes détiennent la clé des solutions nouvelles qui permettront de réaliser les avancées dont notre monde a besoin de toute urgence. Futurs gardiens de la planète, ils sont aussi ceux qui ont le plus à perdre si la précarité et les inégalités sociales se creusent et si la triple crise planétaire se poursuit avec la même intensité. Ces dernières années, la jeunesse s'est imposée comme un moteur du changement social en se mobilisant autour de diverses causes : le climat, la justice raciale, l'égalité des genres et la dignité pour tous. Et on ne compte plus les exemples de jeunes à l'origine de changements novateurs dans un grand nombre de domaines tels que ceux des affaires, de la technologie et de la science.

Pourtant, lorsqu'il s'agit de la participation à l'élaboration des politiques publiques et à la prise des décisions, les jeunes demeurent quasi invisibles. Cette situation est évidente à l'échelle nationale, où les dispositifs tels que les parlements ou les conseils de jeunes peinent à peser dans les décisions publiques, les votes sur les budgets nationaux, les

compromis dans les processus de paix ou les accords sur une transition juste. Le constat est le même au niveau multilatéral où, malgré l'apparition d'une mosaïque de modalités de participation, les jeunes continuent d'avoir peu d'influence sur la prise des décisions en ce qui concerne le développement durable, le maintien de la paix et de la sécurité ou encore les droits humains.

Au cours des trois dernières années, les jeunes ont exprimé à maintes reprises leur insatisfaction vis-à-vis des dispositifs mis en place pour favoriser leur participation à la prise de décision à tous les niveaux. Beaucoup considèrent la participation à la prise des décisions comme l'une de leurs principales priorités mais estiment que les mécanismes actuels, en particulier dans la sphère multilatérale, sont inefficaces voire, parfois, purement symboliques. Les jeunes veulent que leur avis soit pris au sérieux. Ils souhaitent être associés à toutes les décisions importantes. Ils désirent être impliqués tout au long du processus de décision et non seulement au moment des annonces. Enfin, ils veulent que les plateformes et les réseaux destinés à permettre leur participation soient plus diversifiés, plus représentatifs, plus agiles et mieux armés pour influer sur la prise de décision.

Face à ces aspirations, la réponse n'est pas d'apaiser les jeunes mais de rendre la prise de décision plus efficace et de renforcer la confiance dans les institutions publiques à un moment où les enjeux pour les êtres humains et la planète n'ont jamais été aussi grands et où la cohésion sociale ne tient qu'à un fil. Il s'agit d'une étape cruciale vers un avenir meilleur pour tous. Les jeunes sont également très inquiets de l'avenir et se montrent souvent plus enclins à voir les choses en grand dans un esprit innovant et une vision à long terme — une synergie évidente avec les efforts nécessaires pour garantir les droits et les intérêts des générations futures.

Dans le prolongement de Notre Programme commun et des consultations intergouvernementales et multipartites approfondies qui ont été menées, y compris avec les jeunes, la présente note comporte trois grandes recommandations à l'intention des États Membres, à savoir :

**a)** Élargir et renforcer la participation des jeunes à la prise des décisions à tous les niveaux;

**b)** Généraliser la participation véritable des jeunes à tous les processus de prise de décision dans les instances des Nations Unies;

**c)** Soutenir la création d'une assemblée permanente des jeunes et l'élaboration d'un programme intégré au sein du système des Nations Unies en vue de renforcer la diversité et la représentation et de mieux préparer les jeunes à la participation aux processus de prise de décision.

# Qu’entend-on par « participation véritable des jeunes » ?

La « participation véritable des jeunes » désigne la manière dont la jeunesse devrait être impliquée dans les processus de prise des décisions et d’élaboration des politiques. Au fil des ans, les pouvoirs publics, les organisations de jeunesse et les entités des Nations Unies ont élaboré une série de principes qui, appliqués ensemble, peuvent contribuer à renforcer l’utilité et l’efficacité de la participation des jeunes, du point de vue tant de ces derniers que des décideurs politiques[1].

Si ces principes ne sont pas respectés, le risque est que la participation des jeunes se réduise à une mesure purement symbolique et que les décisions prises soient en décalage avec ce que les jeunes vivent, savent faire et proposent, avec pour corollaire une érosion de la confiance dans les institutions publiques[2] et une perte d’efficacité dans l’élaboration des politiques.

## TABLEAU 1

**PARTICIPATION VÉRITABLE DES JEUNES : PRINCIPES FONDAMENTAUX**

| | |
|---|---|
| **ANCRAGE DANS LES DROITS ET SÉCURITÉ** | Les jeunes devraient être informés et éduqués sur leurs droits[3] et pouvoir demander compte aux débiteurs d'obligations du respect, de la protection[4] et de la réalisation de ces droits. Les débiteurs d'obligations doivent veiller à mettre en place des mesures (y compris des dispositifs d'orientation) visant à protéger les jeunes contre les menaces et les agressions ou à renforcer celles qui existent. |
| **INSTITUTIONNALISATION** | Il importe d'institutionnaliser la participation des jeunes aux processus de décision pour éviter l'empirisme et veiller à ce que les points de vue des jeunes soient pris en compte à tous les stades du processus de décision. |
| **RÉSERVATION DE SIÈGES** | Il convient de réserver des sièges aux jeunes dans les instances de décision pour éviter un rapport de force inégal et une concurrence entre les jeunes et les autres acteurs. |
| **MOBILISATION DE RESSOURCES SUFFISANTES** | Il est essentiel d'affecter un budget suffisant à la participation des jeunes pour favoriser leur implication dans les processus de prise de décision. |
| **TRANSPARENCE** | Il doit y avoir une compréhension claire et mutuelle de la manière dont les informations, les compétences et les connaissances des jeunes seront échangées, avec qui et dans quel but. |
| **ACCESSIBILITÉ** | Il convient d'assurer l'accessibilité des processus de décision à tous les groupes de jeunes et en particulier aux jeunes en situation de handicap[5]. |
| **VOLONTARIAT** | Les jeunes ne doivent pas être contraints de participer à des initiatives ou d'exprimer des avis contraires à leurs idées et à leurs aspirations. Ils devraient pouvoir mettre fin à leur participation à tout moment. |
| **INFORMATION** | Tout au long du processus de participation, les jeunes doivent recevoir en temps utile des informations claires, qui tiennent compte de la diversité et soient adaptées à l'âge, sur les questions débattues ainsi que sur leur rôle et leurs droits. |
| **RESPONSABILITÉ RÉCIPROQUE** | Les débiteurs d'obligations doivent communiquer des informations transparentes sur la manière dont les contributions des jeunes ont été utilisées et interprétées pour influencer les résultats. Les jeunes devraient procéder à des consultations avec des groupes de jeunes plus larges tout au long de la période de participation. |
| **DIVERSITÉ ET INCLUSION** | Dans le respect du principe de non-discrimination, tous les efforts devraient être faits pour garantir l'inclusion et la diversité des voix, indépendamment de la race, du sexe, de la langue, de la religion, de l'âge, de l'appartenance ethnique, de l'identité et de l'expression de genre, du handicap, du statut migratoire ou économique et autres caractéristiques[6]. |
| **PARTENARIAT** | Il convient de traiter les jeunes en partenaires égaux dans les processus de prise de décision et de faciliter leur participation. |

# La participation véritable des jeunes favorise la réalisation des objectifs en matière de développement durable, de paix et de sécurité, de droits humains et d'égalité des genres

« Porte-flambeaux » des objectifs de développement durable, les jeunes ont apporté une contribution déterminante aux travaux qui ont débouché sur l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Alors que quelque 90 indicateurs sont considérés comme ayant trait à la jeunesse, les jeunes sont directement intéressés par la réalisation des objectifs[7]. Ainsi que l'illustre la figure ci-contre, ils ont beaucoup à gagner de la réalisation des objectifs et, comme le montrent les sections suivantes, ils jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre à la fois comme partenaires et comme participants.

Les jeunes sont également des acteurs essentiels du renforcement de la paix et de la sécurité[8]. Quand on les traite en partenaires pour la paix, ils peuvent faire changer le sentiment généralisé de méfiance à leur égard et être regardés pour ce qu'ils sont réellement, à savoir des « agents sociaux positifs et constructifs » jouant un rôle essentiel dans l'instauration d'une paix durable[9]. Le fondement normatif des efforts de consolidation de la paix menés par les jeunes se trouve posé dans la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité, qui met l'accent sur la participation, la protection, la prévention, les partenariats, le désengagement et la réintégration.

Les jeunes ont également été à l'avant-garde des efforts visant à promouvoir et à protéger les droits humains, exerçant leur droit à la liberté d'information, d'opinion, d'expression, d'association et de réunion, en ligne comme hors ligne. Ils sont souvent à la pointe des initiatives engagées pour atteindre l'égalité des genres et réaliser les droits des femmes et des filles. Ils sont également en première ligne de l'action menée au niveau mondial pour veiller à ce que les espaces de décision soient ouverts à tous et en particulier aux jeunes femmes, aux adolescents, aux jeunes LGBTIQ+, aux jeunes en situation de handicap, aux jeunes autochtones, aux jeunes réfugiés et aux jeunes migrants. En agissant en faveur de leur inclusion active dans les espaces d'élaboration des politiques, les jeunes apportent une diversité de points de vue qui enrichissent et éclairent les décisions essentielles.

## PARTICIPATION DES JEUNES ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les enfants et les jeunes représentent les deux tiers des pauvres dans le monde mais sont souvent exclus des processus de prise de décision sur la réduction et l'élimination de la pauvreté. L'inclusion financière peut aider les jeunes à accumuler de l'épargne et à réduire l'effet des chocs économiques.

La faim et la malnutrition empêchent souvent les jeunes et les enfants de participer à la vie de la société, à tous les niveaux. Il est essentiel d'associer de manière responsable les jeunes aux politiques et pratiques agricoles durables pour atteindre l'objectif de développement durable nº 2.

Investir dans la santé et le bien-être des jeunes peut contribuer à la réalisation du développement durable dans le monde entier. La participation active des jeunes peut se traduire par de meilleurs résultats en matière de santé, notamment en ce qui concerne les programmes de vaccination et la santé mentale.

La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a eu une incidence négative sur l'éducation des enfants et des jeunes. Garantir l'accès à une éducation de qualité, inclusive et équitable est essentiel pour une entrée réussie sur le marché du travail et l'obtention d'un travail décent.

L'accès au financement et le développement des capacités financières des filles et des jeunes femmes renforcent leur pouvoir d'agir social et économique et leur offrent ainsi davantage de perspectives économiques.

Les mécanismes de collaboration tels que le Réseau des jeunes pour l'eau peuvent contribuer à mettre les jeunes en relation avec les secteurs de l'eau et de l'assainissement afin d'élaborer des solutions innovantes au niveau local et national, et offrir un espace de partage des bonnes pratiques.

Renforcer les compétences et les capacités des jeunes dans le domaine des énergies renouvelables peut contribuer à accélérer l'action en faveur des énergies propres. Les pôles d'innovation et les accélérateurs qui donnent du pouvoir d'agir aux jeunes peuvent contribuer à favoriser des transitions énergétiques plus propres et plus abordables.

C'est chez les jeunes que le taux de chômage est le plus élevé sur le marché du travail. Une croissance économique plus inclusive passe par une meilleure implication des jeunes dans les politiques et les programmes de renforcement des compétences et des capacités.

Les jeunes sont tout particulièrement concernés par l'accès à l'infrastructure numérique. Près d'un tiers des personnes non connectées à Internet sont des jeunes. Leur participation active peut permettre à un plus grand nombre de personnes de ne pas être exclues du monde numérique moderne.

Les jeunes doivent être associés à la création de programmes et de politiques de protection sociale afin de réduire les conséquences à vie de la pauvreté et de la discrimination, qui alimentent les inégalités dans le monde.

Les enfants et les jeunes sont essentiels pour garantir que les stratégies d'urbanisation favorisent l'inclusion financière et le pouvoir d'agir social et créent des villes sûres et durables.

Plusieurs dizaines d'années d'expérience montrent que les grands changements de comportement, tels que le recyclage et la réduction de l'utilisation du plastique, commencent souvent par les enfants et les jeunes. Pourtant les moins responsables de la dégradation de l'environnement, les enfants et les jeunes sont ceux qui auront à en subir les plus lourdes conséquences.

Près d'un demi-million de jeunes dans le monde ont pris des mesures contre les changements climatiques. Soutenir les initiatives dirigées par les jeunes peut contribuer à leur donner les moyens d'agir localement pour lutter contre ce phénomène.

Les jeunes peuvent apporter des connaissances locales et des solutions innovantes en faveur de la conservation et de la protection des écosystèmes marins et des communautés côtières de la planète.

Les jeunes sont des agents actifs de la lutte contre la déforestation et la désertification. Pour préserver la biodiversité, les jeunes doivent être impliqués dans les politiques et les programmes aux niveaux local, national et mondial.

Des millions de jeunes dans le monde entier demeurent en proie à la violence à la maison, à l'école, dans la société et en ligne. L'implication des jeunes dans le renforcement des capacités et l'inclusion institutionnelle peuvent favoriser l'émergence de sociétés plus pacifiques et plus justes.

Les partenariats pour la réalisation des objectifs doivent tenir compte des besoins des jeunes et être inclusifs, en tirant parti des connaissances et de l'expérience des jeunes pour faire avancer les solutions en faveur d'un avenir plus vert, plus prospère et plus sûr.

*Source* : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), « L'UNICEF et les objectifs de développement durable », disponible à l'adresse : https://www.unicef.org/fr/objectifs-de-developpement-durable (consulté le 20 mars 2023); ONU, « Questions thématiques : jeunes », disponible à l'adresse : www.un.org/fr/global-issues/youth (consulté le 20 mars 2023); Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, « #YouthStats : hunger and poverty », disponible à l'adresse : www.un.org/youthenvoy/hunger-poverty/ (consulté le 20 mars 2023).

# Participation des jeunes à tous les niveaux : passer de la quantité à la qualité

Depuis la création de l'ONU, les instances de l'Organisation et les États Membres n'ont eu de cesse de promouvoir la participation des jeunes[10]. En 1965, la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples[11] a marqué le point de départ des discussions sur la jeunesse à l'ONU. En 1995, dans le cadre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà[12], l'Assemblée générale est allée plus loin en appelant à la « pleine et effective participation des jeunes à la vie de la société et à la prise de décisions ». Cet engagement a été réaffirmé dans de nombreuses résolutions ultérieures[13]. Comme on le verra ci-après, ces déclarations ont contribué à provoquer une série de mesures à tous les niveaux afin d'honorer l'engagement pris de garantir la participation véritable des jeunes à la prise des décisions. L'efficacité de ces mesures est également examinée.

## PARTICIPATION DES JEUNES À LA PRISE DES DÉCISIONS AU NIVEAU NATIONAL

Depuis l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse en 1995, de nombreux États ont engagé des mesures pour assurer la participation véritable des jeunes. Une grande part ont mis en place des politiques nationales en faveur de la jeunesse[14]. Beaucoup ont également instauré des mécanismes destinés à favoriser une participation plus structurée des jeunes à la prise des décisions (voir tableau 2 pour quelques exemples).

Certains pays ont mis en place des conseils nationaux de la jeunesse. Instances de représentation exerçant un rôle consultatif dans la définition des politiques en faveur de la jeunesse, ces organes ont la faculté de formuler des avis et des recommandations sur les questions relatives aux jeunes à l'intention des organes de décision à tous les échelons des pouvoirs publics. Dans certains cas, les conseils de la jeunesse sont des organismes créés et organisés par la loi. Dans d'autres, ce sont des organisations non gouvernementales non officialisées par une loi, qui sont considérées comme des partenaires que les pouvoirs publics doivent consulter. La participation des jeunes à la prise des décisions peut également passer par un autre dispositif, celui des parlements nationaux des jeunes, lesquels constituent souvent des

plateformes permettant aux jeunes de formuler des questions les intéressant particulièrement et d'exprimer leurs points de vue sur des sujets présentant une importance nationale[15].

L'analyse des rapports nationaux sur les examens nationaux volontaires et d'autres sources montre que la participation des jeunes aux activités nationales de suivi et d'examen des objectifs de développement durable progresse lentement mais sûrement[16]. Cette participation revêt des formes diverses : consultation de conseils nationaux de la jeunesse; participation des jeunes aux groupes de travail techniques sur les examens nationaux volontaires; inclusion des jeunes dans les conseils nationaux des objectifs de développement durable; nomination d'un médiateur de la jeunesse pour les objectifs de développement durable; inclusion des jeunes dans les délégations nationales participant au Forum politique de haut niveau pour le développement durable[17].

En outre, les jeunes sont souvent associés aux processus d'élaboration de politiques thématiques liés à tel ou tel objectif de développement durable les intéressant tout particulièrement. Ainsi, nombre de pays ont mis en place des mécanismes permettant d'engager un dialogue avec les élèves et les étudiants sur la fabrique des politiques éducatives[18], l'entrepreneuriat, l'emploi et les compétences pour l'avenir[19], la santé des adolescents[20] et la lutte contre la crise climatique[21].

Un autre domaine crucial dans lequel la participation des jeunes aux décisions gagne du terrain est celui de la paix et de la sécurité. Dans le rapport présenté au Conseil de sécurité en 2022 sur la jeunesse et la paix et la sécurité[22], le Secrétaire général a mis en lumière plusieurs exemples de coalitions nationales et régionales sur les jeunes et la paix et la sécurité qui ont été mises sur pied pour réunir organisations dirigées par les jeunes, pouvoirs publics nationaux et partenaires internationaux. Il décrit également le lancement ou la préparation par plusieurs pays de plans d'action nationaux spécifiques.

Les jeunes participent également à la prise de décision dans le cadre de la vie politique institutionnelle. S'il existe quelques exemples encourageants de jeunes parlementaires jouant un rôle important comme membres du gouvernement ou comme membres de commissions parlementaires, il n'en reste pas moins que, dans le monde, seuls 2,6 % des parlementaires ont moins de 30 ans et que, sur ce chiffre, seuls 30 % environ sont des jeunes femmes[23]. L'indicateur « Les jeunes en politique », proposé dans Notre Programme commun[24], pourrait favoriser l'ouverture de l'espace politique aux jeunes dans le monde et permettrait d'en mesurer l'évolution.

## TABLEAU 2

**PARTICIPATION DES JEUNES À LA PRISE DE DÉCISIONS AU NIVEAU NATIONAL : EXEMPLES**

| EXEMPLE | MODALITÉS DE CONTRIBUTION DES JEUNES À LA PRISE DE DÉCISION |
|---|---|
| **IRAQ : VISION NATIONALE DE LA JEUNESSE 2030** | En Iraq, le Gouvernement s'est associé à l'ONU et à d'autres partenaires pour créer un groupe consultatif de jeunes chargé de soutenir l'examen de la Vision nationale pour la jeunesse à l'horizon 2030, une feuille de route multisectorielle axée sur les jeunes et fondée sur les droits humains, qui vise à développer le pouvoir d'agir des jeunes Iraquiens et à leur ouvrir des perspectives. |
| **GHANA : CONSEIL DES JEUNES POUR LE CLIMAT** | Au Ghana, le Conseil des jeunes pour le climat, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, s'emploie à renforcer les capacités et les compétences entrepreneuriales des jeunes en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. La collaboration avec un conseil de la jeunesse local permet de faire entendre la voix des jeunes dans l'action en faveur de la lutte contre les changements climatiques au niveau national en apportant un soutien technique et financier aux initiatives de sensibilisation nouvelles et existantes dirigées par des jeunes. |
| **RIO DE JANEIRO : PACTE MUNICIPAL POUR LA JEUNESSE** | À Rio de Janeiro, le Secrétariat spécial de la jeunesse de la mairie a lancé le Pacte pour la jeunesse. Mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ce programme de politique publique sans précédent est axé sur la formation à la citoyenneté et le renforcement des capacités des jeunes vivant dans une situation d'extrême vulnérabilité sociale. |
| **ÎLES SALOMON : JEUNES POUR LA PAIX** | Aux Îles Salomon, dans le cadre du projet « Empowering youth as agents for peace and social cohesion », un appui a été apporté pour aider les jeunes marginalisés, en particulier les jeunes femmes, à participer à la prise des décisions et à agir en entrepreneurs sociaux proactifs pour répondre aux griefs exprimés localement[25]. Le projet a permis de faire prendre conscience aux jeunes de leur potentiel, de leur importance et de leur rôle central dans la société et fait évoluer la perception des jeunes dans l'opinion publique. |
| **THAÏLANDE : ACTION DES JEUNES EN FAVEUR DE LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE ET DES DROITS CONNEXES** | En Thaïlande, le Conseil de l'enfance et de la jeunesse a formulé des recommandations à l'intention de la commission nationale chargée de mettre en œuvre la loi sur la prévention et l'atténuation des grossesses chez les adolescentes, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population. Ces recommandations ont contribué à la publication par le Ministère de la santé publique d'un protocole d'accord interministériel en 2020 visant à garantir que toutes les adolescentes enceintes et tous les jeunes restent dans le système scolaire. |
| **CANADA : CONSEIL JEUNESSE DU PREMIER MINISTRE** | Au Canada, le Conseil jeunesse du Premier Ministre, organe composé de jeunes de 16 à 24 ans, donne des avis non partisans au Premier Ministre et au Gouvernement sur des enjeux importants (emploi, accès à l'éducation, renforcement des communautés, changements climatiques, croissance propre). |
| **RÉGION ASIE-PACIFIQUE : ACTION DES JEUNES CONTRE LES OBSTACLES À L'ENTREPRENEURIAT LIÉS AU GENRE** | Youth Co:Lab est un mouvement qui œuvre à faire progresser la contribution des jeunes aux objectifs de développement durable et aux processus d'élaboration des politiques en produisant des travaux de recherche orientés vers l'action pour contribuer à la réalisation de changements systémiques et à l'élaboration des politiques. Ainsi, dans son rapport intitulé *Addressing Gender Barriers to Entrepreneurship and Leadership among Girls and Young Women in South East Asia*, Youth Co:Lab a apporté un éclairage sur les obstacles structurels que rencontrent les jeunes femmes en Asie du Sud-Est et formulé à l'intention des décideurs politiques des recommandations visant à y remédier. |

## PARTICIPATION DES JEUNES AU SEIN DES ORGANES DE L'ONU ET DES MÉCANISMES ET INSTANCES CONNEXES

Voilà plusieurs décennies que les jeunes participent activement aux structures de décision des Nations Unies. Cette participation a fortement évolué au cours de ces 20 dernières années mais d'importantes lacunes subsistent.

Dans Action 21, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, les États Membres ont appelé chaque pays, tout comme l'ONU d'ailleurs, à encourager la création de mécanismes visant à faire participer les jeunes à tous les processus de prise de décisions de l'Organisation, afin de pouvoir influer sur ces derniers. Dans le prolongement de cette déclaration et d'autres proclamations similaires, on a assisté à une multiplication constante, quoique inégale, des dispositifs visant à permettre aux jeunes de participer activement aux processus de décision intergouvernementaux.

La participation formelle des jeunes au suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se fait par le truchement du grand groupe des enfants et des jeunes, qui fait partie des grands groupes et autres parties prenantes[26]. Le grand groupe des enfants et des jeunes est un mécanisme auto-organisé qui permet aux jeunes de s'impliquer véritablement dans les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social liés au développement durable, ainsi que dans le suivi des accords liés au développement durable (financement, changements climatiques, pays en situation particulière)[27]. Ainsi, au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le grand groupe dispose d'importants moyens de participation : présentation de documents de position, participation aux négociations sur la déclaration ministérielle et possibilité de prise de parole lors de la présentation des examens nationaux volontaires[28].

Le Programme des délégués de la jeunesse des Nations Unies[29], qui a pour objet de faciliter la représentation des jeunes au sein des délégations des États Membres, constitue une autre porte d'entrée essentielle pour les jeunes[30]. Le Programme est coordonné par le Département des affaires économiques et sociales, mais le processus de sélection, les missions et les responsabilités des délégués de la jeunesse sont déterminés par chaque État Membre[31]. La constante augmentation de la participation est une preuve évidente de l'intérêt que le Programme suscite auprès des États Membres. Le nombre de délégués est ainsi passé de 7 à 71 entre la soixante-cinquième et la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, quelque 90 États Membres ont des délégués de la jeunesse qui participent aux travaux des instances de décision, ce qui porte à près de 1 000 le nombre total de délégués participants.

Le forum de la jeunesse du Conseil économique et social est un autre espace important permettant aux jeunes de s'investir dans les travaux de l'ONU. C'est également le seul organe de l'Organisation à offrir un espace spécialement réservé à la participation des jeunes. Consacré au rôle de la jeunesse dans la réalisation des objectifs de développement durable, le forum réunit des ministres et des hauts représentants des États Membres, des points focaux pour la jeunesse dans les entités des Nations Unies, la société civile et autres parties prenantes. Le forum est organisé conjointement par le grand groupe des enfants et des jeunes et la Réunion internationale de coordination des organisations de jeunes. La participation des jeunes prend des formes diverses : présentation de documents en ligne, consultations virtuelles, vidéos, réseaux sociaux, participation en présentiel. Organisé en ligne en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'édition 2022 du forum a rassemblé plus de 22 000 participants.

La Commission de consolidation de la paix s'est également montrée particulièrement soucieuse de favoriser la contribution essentielle apportée par les jeunes et les organisations dirigées par les jeunes à la consolidation et à la pérennisation de la paix. En 2021, la Commission a adopté le Plan d'action stratégique pour la jeunesse et la consolidation de la paix[32]. En 2022, des représentants d'organisations et d'initiatives de jeunesse ont participé à 37,5 % des réunions de la Commission. La Coalition mondiale sur les jeunes et la paix et la sécurité joue un rôle clé dans la facilitation de ce travail.

Dans les autres instances, la participation des jeunes s'avère toutefois moins structurée. Ainsi, aucun dispositif officiel ne permet aux jeunes de participer systématiquement aux travaux du Conseil de sécurité. Résultat, les jeunes ne sont invités à participer qu'à un petit nombre de discussions thématiques, de débats ouverts ou de réunions organisées selon la formule Arria. De même, il n'existe aucune structure permettant aux jeunes de prendre part aux délibérations du Conseil des droits de l'homme, alors même que, ces dernières années, la jeunesse a été au centre d'une multitude de réunions, réunions-débats, rapports et résolutions. Un travail portant sur la mise en place d'une réunion-débat bisannuelle sur la jeunesse et les droits humains doit commencer en 2023. Par ailleurs, dans une série d'autres organes de décision intergouvernementaux, un certain nombre de mécanismes thématiques de participation des jeunes se sont mis en place spontanément (voir tableau 3).

De leur côté, les entités des Nations Unies ont également cherché à se donner davantage le moyen d'impliquer les jeunes. Certaines ont mis sur pied des comités ou des conseils consultatifs de la jeunesse. D'autres ont nommé des envoyés pour la jeunesse, créé des pactes avec les jeunes ou instauré des espaces d'établissement de partenariats et de cocréation. Dans le cadre de la première Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, « Jeunesse 2030 : Travailler avec et pour les jeunes », lancée en 2018, 131 équipes de pays des Nations Unies et plus de 50 entités des Nations Unies s'attachent à mesurer les progrès accomplis pour assurer la participation des jeunes à leurs travaux. Quatre ans après le lancement de la stratégie, des améliorations notables dans le travail avec les jeunes ont été signalées dans l'ensemble du système des Nations Unies, tant du point de vue de la diversité des jeunes impliqués que sur le plan des instances et des plateformes prévoyant la participation des jeunes.

La décision de l'Assemblée générale de créer et de financer le premier Bureau pour la jeunesse au sein du Secrétariat permettra de renforcer la capacité du système des Nations Unies à associer les jeunes à ses travaux — de manière à la fois formelle et informelle — en instituant au cœur de l'Organisation un mécanisme spécial ayant pour mandat exprès de soutenir la participation véritable des jeunes et de coordonner l'ensemble de l'action menée par le système des Nations Unies pour et avec les jeunes.

## TABLEAU 3

**DISPOSITIFS VISANT À FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX INSTANCES DE DÉCISION INTERGOUVERNEMENTALES : EXEMPLES**

| INSTANCE DE DÉCISION INTERGOUVERNEMENTALE | DISPOSITIF DE PARTICIPATION DES JEUNES | MODALITÉS DE CONTRIBUTION DES JEUNES |
|---|---|---|
| ASSEMBLÉE DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) | **Grand groupe des enfants et des jeunes** | Participe à tous les forums mondiaux et régionaux, en particulier aux sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, conformément à la décision SSVII.5 du Conseil d'administration du PNUE en date du 15 février 2022 et au règlement intérieur de l'Assemblée. |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT) | **Conseil des visionnaires et Groupes pour la jeunesse de l'initiative Generation Connect** | Assurent la prise en compte de la voix des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action et des plans stratégiques de l'UIT, conformément à la résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires et à la résolution 76 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022. |
| PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT | **Commission de haut niveau pour le suivi du Sommet de Nairobi** | Avec ses 18 membres issus des pouvoirs publics, d'organisations de la société civile, du secteur privé et de la jeunesse, assure une action de direction et de sensibilisation de haut niveau pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Programme d'action. |
| COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME | **Dialogue interactif avec les représentant(e)s de la jeunesse sur le thème prioritaire de la session de la Commission** | Élabore des recommandations sur le thème prioritaire de la session de la Commission dans le cadre du forum informel annuel de la jeunesse, présentées lors des discussions tenues au cours du dialogue interactif avec les délégations gouvernementales. |
| FORUM D'EXAMEN DES MIGRATIONS INTERNATIONALES | **Plateforme des enfants et des jeunes pour la migration** | Participe au Forum d'examen des migrations internationales, notamment par le truchement d'intervenants dans le cadre des tables rondes et du débat sur les politiques; assure les fonctions de rapporteur pour la jeunesse lors de l'audition informelle multipartite qui précède le Forum; participe à l'ensemble des préparatifs du Forum, y compris au niveau régional. |

| INSTANCE DE DÉCISION INTERGOUVERNEMENTALE | DISPOSITIF DE PARTICIPATION DES JEUNES | MODALITÉS DE CONTRIBUTION DES JEUNES |
|---|---|---|
| MÉCANISME MONDIAL DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION | **Réseau SDG4Youth** | Occupe le siège des jeunes et des étudiants au sein du Mécanisme mondial de coopération dans le domaine de l'éducation, sous la houlette de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; permet l'expression des points de vue des jeunes et la participation véritable des jeunes à la coordination et à la réalisation de l'objectif de développement durable nº 4 sur l'éducation. |
| ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) | **Conseil des jeunes de l'OMS** | Associe les jeunes aux processus de gouvernance de l'OMS, notamment en élaborant une proposition visant à engager les États membres de l'OMS à mettre au point des mécanismes permettant d'intégrer les délégués de la jeunesse dans les délégations officielles. |
| CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES | **Collectif des organisations non gouvernementales de jeunesse (« YOUNGO »)** | Représente les jeunes dans les négociations sur le climat, notamment par les moyens suivants : possibilité de faire des déclarations à la plénière, communication par le secrétariat d'informations préliminaires informelles sur les sessions à venir, communication d'information en temps utile dans le cadre de réunions quotidiennes avec les parties prenantes, participation à des réunions bilatérales avec les représentants des organes de la Convention, conformément à une décision intergouvernementale prise avant la dix-septième session de la Conférence des Parties en 2011. |
| FORUM SUR LA GOUVERNANCE D'INTERNET | **Volet jeunesse du Forum** | Vise à développer la coopération entre les jeunes sur les questions de politiques publiques numériques dans le cadre de la stratégie de développement des capacités du Forum et à intégrer les jeunes aux travaux du Forum, y compris aux activités menées entre sessions et aux réunions annuelles. |
| ASSEMBLÉE D'ONU-HABITAT | **Conseil consultatif de la jeunesse** | Participe à tous les organes directeurs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), dont l'Assemblée d'ONU-Habitat, et conseille la Directrice exécutive sur les moyens de tirer parti des initiatives menées par les jeunes pour promouvoir le développement urbain durable. |

## LACUNES ET INSUFFISANCES

Comme nous l'avons souligné plus haut, les jeunes disposent de nombreux moyens pour participer à la prise de décision aux niveaux national, régional et international. La valeur et l'efficacité des mécanismes existants varient toutefois considérablement.

Au niveau national, certains dispositifs mis en place, tels que les parlements de jeunes, visent souvent davantage à favoriser l'engagement citoyen qu'à garantir la participation des jeunes à la prise des décisions. D'autres, comme les conseils de jeunes, peuvent présenter une articulation plus étroite avec l'élaboration des politiques mais ont souvent un champ d'action limité aux questions considérées comme intéressant spécialement les jeunes. L'influence qu'exercent ces mécanismes peut être encore plus réduite s'ils ne sont pas suffisamment financés ou s'ils ne sont pas officialisés. Par ailleurs, l'environnement social, politique et économique dans lequel ils opèrent s'avère également déterminant[33]. Il arrive souvent que les dispositifs visant à faciliter la participation des jeunes aux processus de prise de décision relatifs à la mise en œuvre des objectifs de développement durable aient un caractère ad hoc et fonctionnent en marge de la prise des grandes décisions socioéconomiques au niveau national. En outre, les mécanismes permettant de faciliter la participation véritable des jeunes au sein des municipalités et des collectives locales sont limités[34].

Il n'est pas possible dans les limites de la présente note de formuler des conclusions supplémentaires sur l'inclusivité, la diversité, la sécurité et le caractère abordable des efforts faits en faveur de la participation des jeunes au niveau national en raison du manque de données sur la question, et ce, malgré le suivi régulier de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse. Il s'agit là d'un domaine d'intervention à part entière.

Au niveau international, les jeunes ont souligné des lacunes importantes dans les dispositifs actuels en matière de participation, et ce, dans quatre domaines clés.

Premièrement, les jeunes ont noté que les possibilités de participer aux processus de décision des Nations Unies étaient variables. Ainsi, le mandat du grand groupe des enfants et des jeunes ne s'applique pas à l'ensemble des travaux de l'Assemblée générale et la concurrence est vive entre les 21 groupements qui composent les grands groupes et autres parties prenantes. Comme indiqué plus haut, il n'existe pas de mécanisme permettant aux jeunes d'être impliqués dans les travaux du Conseil de sécurité. Par ailleurs, la participation des délégués de la jeunesse auprès de l'ONU se limite essentiellement aux travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale et aux principaux forums du Conseil économique et social.

Deuxièmement, les jeunes se sont déclarés déçus du décalage qui existe entre les contributions et les résultats. Ils ont dénoncé la participation « en trompe-l'œil » quand les jeunes ne sont impliqués qu'à l'annonce d'une décision importante. Ils regrettent également que, même dans les espaces les plus en pointe (tels que le forum de la jeunesse du Conseil économique et social ou les espaces d'élaboration des politiques thématiques établis de longue date), il n'y ait pas de suivi entre leurs contributions et leurs prises de position et les processus de décision proprement dits. Ils ont également relevé qu'il y avait peu de place pour un véritable dialogue avec les décideurs. Les jeunes ne se reconnaissent pas toujours dans les décisions prises par les instances intergouvernementales.

Troisièmement, les jeunes ont souligné que les dispositifs existants pouvaient devenir des obstacles à l'inclusion et à la diversité. L'absence de ressources systématiques et structurées pour soutenir la participation des jeunes a pour corollaire que ce sont souvent les jeunes les plus privilégiés qui peuvent se permettre de payer de

leur temps et de leur poche pour participer aux travaux des instances multilatérales. Il en résulte un taux de rotation élevé parmi les jeunes participants et un manque de direction cohérente qui entrave la représentation. De ce fait, il arrive souvent que les contributions des jeunes ne soient pas suffisamment représentatives de la jeunesse dans toute sa diversité. Les préoccupations relatives à la sécurité, à la protection et aux représailles ont également un effet sur la diversité de la participation.

Quatrièmement, les jeunes ont mis en avant les difficultés rencontrées pour se préparer véritablement à participer aux processus de prise de décision. Ils ont relevé des obstacles à la coordination entre les différents groupes de jeunes, un accès limité à l'information en temps utile, des possibilités d'orientation et de formation insuffisantes et des difficultés à se repérer dans un système décisionnel de l'ONU fragmenté et complexe[35].

Sans actions fortes et ciblées pour remédier à ces lacunes, l'implication des jeunes dans la prise des décisions à tous les niveaux restera de qualité inégale et la capacité des pouvoirs publics, des organismes publics et des institutions multilatérales — dont les entités des Nations Unies — à comprendre les préoccupations des jeunes et à y répondre restera gravement entravée.

# Donner un caractère véritable à la participation des jeunes : recommandations à l'intention des États Membres

Dans Notre Programme commun, j'ai exhorté les entités du système des Nations Unies et les États Membres à prendre des mesures pour que la participation des jeunes aux processus de délibération et de décision au sein de l'ONU soit plus significative, plus diversifiée et plus efficace. À cette fin, il convient de développer et de renforcer les capacités institutionnelles permettant d'instituer un dialogue véritable avec les jeunes, tant au sein des entités des Nations Unies que dans les États Membres, en utilisant les outils et les ressources à notre disposition. Ce n'est qu'ainsi que nos cultures institutionnelles pourront se transformer durablement. Compte tenu de la contribution vitale que les jeunes peuvent apporter à l'avènement d'un avenir meilleur pour tous, j'invite instamment les États Membres à agir dans trois grands domaines.

## ÉLARGIR ET RENFORCER LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA PRISE DES DÉCISIONS À TOUS LES NIVEAUX

Les États Membres ont maintes fois souligné l'importance de l'implication des jeunes dans les processus de prise de décision. Il est essentiel que ces déclarations se traduisent en actes à tous les niveaux et s'accompagnent d'un changement radical dans la qualité et l'efficacité de la participation.

Je propose donc que les États Membres :

**a)** S'engagent fermement en faveur d'une participation véritable des jeunes à la prise des décisions aux niveaux local, national, régional et mondial, et approuvent une norme de référence mondiale en la matière fondée sur les principes fondamentaux énoncés dans la présente note (voir tableau 1);

**b)** Veillent à la mise en place, dans chaque pays, d'une instance consultative nationale de la jeunesse qui respecte ces principes fondamentaux et dispose des compétences et des ressources nécessaires pour participer officiellement aux processus nationaux d'élaboration des politiques et de prise des décisions;

**c)** Établissent un cadre de contrôle clair et efficace permettant de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces engagements et prévoyant notamment la présentation de rapports réguliers à l'Assemblée générale.

## GÉNÉRALISER LA PARTICIPATION VÉRITABLE DES JEUNES À TOUS LES PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION DANS LES INSTANCES DES NATIONS UNIES

Si l'on veut que le système multilatéral soit en mesure d'offrir un présent et un avenir qui profitent à tous, il faut que la participation véritable des jeunes cesse d'être l'exception pour devenir la règle. Nous devons renforcer les dispositifs existants de participation des jeunes, créer de nouvelles modalités et de nouveaux mécanismes là où ils font défaut, et veiller à ce que les ressources affectées à la participation des jeunes soient suffisantes.

Je propose donc que les États Membres :

**a)** Décident de systématiser la participation véritable des jeunes à l'ensemble des mécanismes et instances intergouvernementaux des Nations Unies aux niveaux mondial et régional;

**b)** Mettent en place des dispositifs clairs permettant la participation des jeunes à l'ensemble des travaux de l'Assemblée générale, en complément de ceux qui relèvent de la compétence des grands groupes;

**c)** Accordent un statut officiel et un mandat plus fort au forum de la jeunesse du Conseil économique et social afin que cette instance serve de porte d'entrée officielle à la participation des jeunes tout au long du cycle de travail du Conseil économique et social;

**d)** Revoient les méthodes de travail du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires afin de renforcer considérablement l'implication des jeunes dans ses travaux;

**e)** Renforcent le Programme des délégués de la jeunesse des Nations Unies en assurant une plus grande participation des États Membres et en l'étendant à un plus grand nombre d'instances intergouvernementales des Nations Unies;

**f)** Assurent un financement plus systématique de la participation des jeunes aux instances intergouvernementales, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement de l'implication des jeunes des pays en développement.

## SOUTENIR LA CRÉATION D'UNE ASSEMBLÉE PERMANENTE DES JEUNES ET D'UN PROGRAMME INTÉGRÉ AU SEIN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN VUE DE RENFORCER LA DIVERSITÉ ET LA REPRÉSENTATION ET DE MIEUX PRÉPARER LES JEUNES À LA PARTICIPATION AUX PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION

Le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer pour aider les jeunes à bien se préparer à participer aux processus de prise de décision à tous les niveaux. Il peut également aider les organisations et les mécanismes de jeunesse à faire en sorte que les jeunes qui prennent part aux processus de prise de décision soient représentatifs de l'ensemble de la jeunesse mondiale dans toute sa diversité. Pour ce faire, il convient d'élargir les dispositifs existants de participation des jeunes et de renforcer les synergies entre les différentes organisations et plateformes de jeunes. Il importe également de tirer bien davantage parti des technologies numériques, de renforcer les communications et d'intensifier le soutien apporté aux jeunes et aux organisations de jeunesse qui participent aux processus de décision.

Je propose donc que les États Membres :

**a)** Soutiennent la création au sein du système des Nations Unies d'une assemblée permanente des jeunes, convoquée par le (la) sous-secrétaire général(e) pour la jeunesse afin d'offrir aux jeunes du monde entier un espace réservé leur permettant de mieux se préparer à participer aux mécanismes de prise de décision des Nations Unies et de renforcer la diversité des voix des jeunes qui s'expriment dans les instances des Nations Unies;

**b)** Soutiennent l'élaboration au sein du système des Nations Unies d'un programme de travail intégré, allant du renforcement des capacités et de la formation à l'échange systématique d'outils et d'informations, en vue de faciliter une participation plus significative des jeunes à tous les niveaux.

# Conclusion

Les consultations préliminaires avec les États Membres, les entités du système des Nations Unies et les organisations dirigées par et pour les jeunes ont permis de bien mettre en lumière les lacunes et les pistes d'action qui sont exposées dans la présente note.

Il appartient désormais aux États Membres de se saisir de cette dynamique et de prolonger ces pistes d'action en approfondissant la réflexion sur les meilleurs moyens de mettre en œuvre l'engagement que nous avons pris d'associer les jeunes à la prise des décisions de la manière la plus significative et la plus efficace possible.

J'invite également les jeunes à continuer d'apporter leur soutien et leur concours aux efforts que nous faisons pour faire progresser Notre Programme commun, de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et de participer aux processus de prise de décision avec l'esprit d'ouverture, d'inclusion et de partenariat que la situation actuelle exige.

# Annexe

## CONSULTATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET AUTRES PARTIES PRENANTES

Les propositions figurant dans la présente note d'orientation reposent sur les éléments suivants :

**a)** Les consultations mondiales tenues à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU[36], au cours desquelles 1,5 million de jeunes de tous les pays ont participé à des enquêtes et à des dialogues;

**b)** La première enquête My World[37], au cours de laquelle près de 10 millions de jeunes originaires de 194 pays ont voté;

**c)** L'enquête My World 2030[38], au cours de laquelle près de 600 000 jeunes ont voté;

**d)** La série de discussions tenues avec 600 jeunes dans le cadre du programme « Next Generation Fellows »[39] de la Fondation pour les Nations Unies et le rapport en résultant, intitulé *Notre Futur Agenda : Une vision et un plan pour la prochaine génération et celles à venir*[40], qui a nourri l'élaboration par le Secrétaire général du rapport intitulé « Notre Programme commun »;

**e)** Les recommandations formulées par les jeunes au Conseil des droits de l'homme[41], au forum de la jeunesse du Conseil économique et social et aux débats publics du Conseil de sécurité;

**f)** Une discussion ciblée avec les États Membres sur la définition des moyens de renforcer la participation véritable des jeunes aux travaux de l'Assemblée générale[42], organisée par le Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale le 30 août 2022;

**g)** Les dialogues informels avec les délégué(e)s de la jeunesse, organisés le 4 octobre 2022 et le 6 février 2023[43] par le Président de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale;

**h)** Les consultations thématiques avec les États Membres sur le thème de la participation véritable des jeunes, tenues dans le cadre de consultations ciblées avec les groupes régionaux en février et mars 2023.

Le 17 février 2023, le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a fait un point d'information avec les jeunes sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de Notre Programme commun et sur la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, à l'occasion duquel les jeunes ont à nouveau exprimé leurs attentes au sujet de la participation véritable des jeunes à la prise des décisions au sein des instances des Nations Unies.

La présente note d'orientation a été établie en consultation avec plus d'une douzaine d'entités des Nations Unies, toutes activement engagées dans la facilitation de la participation des jeunes à travers les différents piliers de l'action de l'ONU.

Une synthèse des points de vue des jeunes recueillis dans le cadre des processus énumérés dans la présente annexe ainsi que des engagements en faveur d'une participation véritable des jeunes est disponible à l'adresse : www.un.org/fr/common-agenda/further-information.

# Notes

1 Pour faciliter le contrôle de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse par les entités des Nations Unies et les équipes de pays de l'ONU, le Comité directeur de haut niveau de la Stratégie a adopté une série de principes sur la participation véritable des jeunes inspirés de ceux précédemment élaborés par les pouvoirs publics, la société civile, les jeunes et les entités des Nations Unies.

2 Edelman, *Baromètre de confiance Edelman 2022* (2022); Pew Research Center, « Summer 2020 survey data ». Disponible à l'adresse : www.pewresearch.org/global/dataset/summer-2020-survey-data (consulté le 24 mars 2023).

3 Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Plan d'action pour la quatrième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme* (HR/PUB/21/1), consacré à l'éducation aux droits de l'homme pour, avec et par les jeunes.

4 Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, *If I Disappear : Global Report on Protecting Young People in Civic Space* (2021).

5 Conformément à l'article 9 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

6 Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, *Leaving No One Behind: Equality and Non-Discrimination at the Heart of Sustainable Development – A Shared United Nations System Framework for Action* (New York, 2017).

7 ONU, *World Youth Report: Youth and the 2030 Agenda for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, 2018).

8 Résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité.

9 S/2020/167 et Fonds des Nations Unies pour la population, *Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité* (2018).

10 À des fins statistiques, le Secrétariat de l'ONU définit les « jeunes » comme la population âgée de 15 à 24 ans. Il est toutefois entendu que cette notion ne fait pas l'objet d'une définition internationale universellement admise. C'est pourquoi les autres définitions utilisées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que par les États Membres sont également prises en compte dans la présente note.

11 Résolution 2037 (XX) de l'Assemblée générale.

12 Résolution 50/81 de l'Assemblée générale, annexe.

13 Les États Membres ont abordé la question de la participation des jeunes à la prise de décision dans plus de 70 résolutions au cours des dernières décennies. Une liste des engagements figure à l'adresse : www.un.org/fr/common-agenda/further-information.

14 Voir A/70/156.

15 Parlement national des jeunes, « Report on Youth Parliament 2019 ».

16 ActionAid International *et al.*, « *Believe in Better:* a working paper on young people's inclusion in national follow up, review and accountability processes of the 2030 Agenda for Sustainable Development » (Johannesburg (Afrique du Sud), 2020).

17 ONU, *World Youth Report: Youth and the 2030 Agenda for Sustainable Development*.

18 Anja Hopma et Lynne Sergeant, *Planning Education with and for Youth,* (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2015).

19 Organisation internationale du Travail, *Global Employment Trends for Youth 2022: Investing in Transforming Futures for Young People* (Genève, 2022).

20 Commission de haut niveau pour le suivi du Sommet de Nairobi sur la CIPD25, *Sexual and Reproductive Justice as the Vehicle to Deliver the Nairobi Summit Commitments* (2022).

21 Programme des Nations Unies pour le développement, *Aiming Higher: Elevating Meaningful Youth Engagement for Climate Action* (New York, 2022).

22 S/2022/220.

23 Union interparlementaire, *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux* (Genève, 2021).

24 A/75/982.

25 Le projet a été mené sous la houlette du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation internationale du Travail. PNUD, « Spearheading youth engagement for peace in conflict and crisis-affected societies: thematic paper for the report by the Secretary-General on youth, peace and security, 2022 ». Disponible à l'adresse : https://youth4peace.info/system/files/2022-11/YPS%20thematic%20paper%20-%20spearheading%20youth%20engagement%20for%20peace.pdf.

26 Le mandat du mécanisme de coordination des grands groupes et autres parties prenantes a été approuvé par consensus le 18 décembre 2020. Les groupes sont constitués de « groupes sociaux autonomes et de groupes sociétaux ». Voir https://hlpf.un.org/sites/default/files/migrated/documents/27114MGoS_TOR18_Dec_2020.pdf.

27 En sus du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Programme 2030 est soutenu par de nombreux autres cadres, auxquels les jeunes ont également la possibilité de participer formellement dans le cadre du grand groupe des enfants et des jeunes, suivant des modalités similaires. On peut évoquer notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

28 Les jeunes ont la possibilité de désigner des intervenants et des représentants appelés à prendre la parole lors des sessions thématiques officielles, de participer aux réunions des groupes d'experts, de s'exprimer lors de la session consacrée à la déclaration ministérielle, de poser des questions aux pays qui présentent des examens nationaux volontaires, d'organiser des manifestations parallèles, de prendre part aux ateliers sur l'examen national volontaire et aux manifestations spéciales, de présenter des documents de travail, des documents de position et des rapports au titre du paragraphe 89 du Programme 2030.

29 ONU, *The United Nations Guide to the Youth Delegate Programme: 2nd Edition* (New York, 2020).

30 Résolution 72/146 de l'Assemblée générale, par. 25.

31 Résolution 62/126 de l'Assemblée générale, par. 19.

32 S/2022/220, par. 21.

33 National Democratic Institute, *Global Youth Council Guide: Promoting Youth Voices in Local Decision-Making* (2021).

34 Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), *Youth and the New Urban Agenda* (Nairobi, 2013). Disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/11/youth-and-the-new-urban-agenda-english.pdf.

35 ONU, « UN Youth Delegates at 75th GA session ». Disponible à l'adresse : www.un.org/development/desa/youth/un-youth-delegates-at-75th-ga-session.html/ (consulté le 24 mars 2023).

36 ONU, *Shaping our Future Together: Listening to People's Priorities for the Future and Their Ideas for Action* (New York, 2021).

37 ONU, « Have your say ». Disponible à l'adresse : https://vote.myworld2015.org/ (consulté le 24 mars 2023).

38 ONU, « What is MY World 2030? ». Disponible à l'adresse : https://about.myworld2030.org/about-new/ (consulté le 24 mars 2023).

39 Fondation pour les Nations Unies, « Next Generation Fellows ». Disponible à l'adresse : https://ourfutureagenda.org/nextgenerationfellows/ (consulté le 24 mars 2023).

40 Next Generation Fellows, *Notre Futur Agenda : Une vision et un plan pour la prochaine génération et celles à venir* (Washington, Fondation pour les Nations Unies, 2021). Disponible à l'adresse : https://ourfutureagenda.org/report/.

41 A/HRC/49/32.

42 Voir https://media.un.org/en/asset/k1q/k1q2k02llk.

43 Président de l'Assemblée générale et ONU, « Concept note : PGA's informal dialogue with UN youth delegates to the 61st session of the Commission for Social Development: "a youth-centric discussion on sustainable transformations for environment, education and employment" », 6 février 2023. Disponible à l'adresse : www.un.org/pga/77/wp-content/uploads/sites/105/2023/01/Concept-Note-PGA-Dialogue-with-CSocD61-Youth-Delegates.pdf.

23-05209